

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril 2023 à 19 heures

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, Mme Valérie LUC, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Morgane MAHÉ

Excusées : Mme Aline HERVÉ, Mme Nathalie DELACOUR

Procurations : Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à Mme Valérie LUC
Mme Héléna FRANGEUL a donné procuration à Mme Catherine DUTHU
M. Vincent YVOIR a donné procuration à M. Daniel MAHÉ

Date de convocation : le 7 avril 2023

Secrétaire de séance : Mme Valérie LUC

Ordre du jour :

1. Conférence en ligne avec Ecofinance : diagnostic des bases ménages,
2. Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Il constate que le quorum est atteint.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Valérie LUC.

1. Conférence en ligne avec Ecofinance : diagnostic des bases ménages

M. le Maire remercie Mme Prune Cherioux-Viot de ECOFINANCE pour son intervention auprès des membres du conseil municipal. Cette visioconférence permettra à chacun de prendre position pour retenir ou non ce cabinet d'études privé chargé d'établir un diagnostic des anomalies des bases ménages. La présentation porte sur des informations générales sur la fiscalité locale, elle rappelle la réforme en cours de la taxe d'habitation, comment sont calculées les valeurs locatives, le diagnostic des anomalies des bases ménages et la méthodologie de correction. Ce cabinet d'études propose un accompagnement au travail d'actualisation des bases ménages et cette assistance à la mise en œuvre s'élève à 4 200 € HT. La décision sera prise en prochaine séance.

2. Questions diverses

Signature d'un protocole lié à la vente des parcelles AB 368, AB 372 et AB 375

M. le Maire rappelle la DIA reçue dans le cadre de la vente Consorts Loizance au profit de M. Jouin pour les parcelles cadastrées AB 368, AB 372 et AB 375 sis « Rue du Halgouët » d'une contenance totale de 12 a 98 ca de l'Office Notarial SCP Stéphane DOUETTÉ et Maryse DOUETTÉ-ROBIC, 20 Quai Surcouf à Redon (35603) en mairie le 1/03/2023.

Après une rencontre en mairie le 31/03/2023, il est convenu d'établir un protocole sur lequel figurera le souhait de la commune d'acquérir une bande de terrain servant de passage pour accéder à la cantine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à main levée, décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer le protocole à intervenir pour permettre ensuite à la prochaine séance de conseil municipal de lever le droit de préemption sur ces parcelles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire lève la séance à 20 heures 45 minutes.